Vives tensions sur la fiscalité des ordures ménagères

Prises de paroles hachées, véhémentes, incompréhension, reproches, imitations de braiment d'âne dans les micros... Avant-hier, niveau chahut, le conseil communautaire de la communauté de communes Pasquale Paoli (CCPP) n'avait rien à envier à une Assemblée nationale un jour de 49.3. À plus de 1 000 kilomètres de Paris, au cœur des locaux de la CCPP à Francardu, les enjeux ne sont pas les mêmes. Ils concernent le court terme et la possible augmentation de la facture du ramassage et du traitement des ordures ménagères pour les particuliers et les professionnels des quarante-deux communes de l'intercommunalité. Car c'est bien une augmentation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom) qui était présentée aux élus communautaires avant-hier

Pas d'augmentation pour les particuliers

Concernant les particuliers, le président François Sargentini présente trois scenarii. Le premier est porteur d'une augmentation de la redevance de plus de 100 euros pour tous les foyers, légèrement variable en fonction des communes, afin que la Reom paie la totalité du service. « Ce scénario suit les recommandations de la chambre régionale des comptes. C'est le seul moyen pour qu'elle ne prenne pas la main », lance le président en tentant de recouvrir les plaintes des élus. Les deux autres scenarii présentent une augmentation plus modérée, pour payer le service à hauteur de 72 % pour le deuxième et de 88 % pour le dernier. Dans son préambule, le deuxième scénario propose de rester aux tarifs de 2022 et semble séduire l'assemblée. Les votes s'enclenchent avant d'être troublés par l'intervention du maire



La tension a grimpé d'un cran avant-hier soir sur le sujet de l'augmentation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

JOSÉ MARTINETTI

de Castellu-di-Rustinu : « Lisez le document! Il s'agit bien d'une augmentation! Le tarif reste le même qu'en 2022 seulement sur les neuf mois restants puisau'il prend effet le 1er avril! » Immense quiproquo. Au final, et l'exécutif n'arrivera pas à l'expliquer clairement, déstabilisé par certains maires qui enfoncent le clou, ce deuxième scénario prévovait une augmentation sur l'année mais comme il devait être instauré au 1er avril, les habitants auraient bien payé le même montant qu'en 2022. L'augmentation n'aurait pris effet que l'année suivante sous réserve de son maintien validé par un nouveau vote, qui se fait chaque année, ou du possible passage à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom).

Aux murmures et à la vérification des calculs de l'exécutif s'ajoutent les accusations de « manipulation et de mensonge » de la part de certains élus. Face à la grogne générale, François Sargendini insiste sur un point qui fait consensus : « N'oubliez pas que si nous avons eu des tarifs bas par le passé, c'est parce que nous bénéficions d'un statut dérogatoire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. » On vote de nouveau. La donne change considérablement et comme pour les deux autres scenarii, le résultat est presque unanimement négatif.

Cette année, les particuliers domiciliés sur le territoire de la CCPP ne devraient donc pas voir leur Reom augmenter.

Changement variable pour les professionnels

Le cas des professionnels engendre moins de divergences. La proposition de l'exécutif a été adoptée. Elle consiste à en finir avec les deux secteurs géographiques dits « de montagne et de plaine » à l'intérieur desquels exercent plusieurs types de professionnels. Désormais, dix-sept nouvelles catégories, chacune avec une tarification dédiée, voient le jour. Certains y sont gagnants. Comme les mielleries qui entrent dans la première catégorie nommée « activité d'appoint » et qui voient leur redevance baisser car différenciée de celle des autoentreprises. « C'est une répartition plus juste. Un petit producteur de confitures dont c'est une activité d'appoint ne peut pas payer autant qu'un autoentrepreneur qui exerce à domicile », explique la première vice-présidente, Cathy Cognetti. D'autres, en revanche, subissent une augmentation. Malgré quelques remous, cette séquence du conseil aura été l'une des plus calmes. En plein vote sur l'augmentation de la Reom pour les particuliers, le maire de Valle-di-Rustinu, Christian Moracchini s'emporte avant de quitter la salle : « Tous les ans c'est pareil! On vient ici, on vote et on repart dans nos villages avec une augmentation mais le service reste le même! Je n'ai qu'une seule question: Monsieur le président, quand comptez vous partir? » Des débats toujours plus houleux, avec en toile de fond un service de collecte des déchets et sa gestion financière qui occultent toujours plus les autres missions de la CCPP

PIERRE-MANUEL PESCETTI

CM du 19 /03/2023